

103.6 - BÂTON AUTORISÉ

Le bâton de bois, d'aluminium, de graphite ou de tout matériau approuvé par la F.B.A.Q. est autorisé.

Divisions Novice, Atome et Moustique : Le bâton doit être d'une longueur maximale de 32 pouces et d'un baril maximal de deux pouces et trois quarts ($2\frac{3}{4}$).

Tous les bâtons ayant un baril supérieur à deux pouces et un quart ($2\frac{1}{4}$) doivent être conformes à la norme de l'« USSSA 1.15 BPF ». **Le logo ovale est apposé sur les bâtons depuis janvier 2012. Les bâtons fabriqués avant cette date sont légaux dans la mesure où l'appellation « USSSA 1.15 BPF » est clairement visible sur le bâton.**

Divisions Pee-Wee AA, A et B, Bantam A et B : Le bâton doit être d'un baril maximal de deux pouces trois quarts ($2\frac{3}{4}$).

Divisions Bantam AA, Midget A et B, Junior BB, Junior A et Senior BB : Le bâton « moins 3 » et supérieur (-2, -1, etc.-différence entre longueur-poids et un baril maximal de 2 pouces $5/8$) est le seul autorisé.

Note : Une joueuse n'est pas assujettie à cette limitation.

Divisions Midget AA, Midget AAA, Junior AA, Junior Élite et Senior AA : Seuls les bâtons de bois sont permis.

Pour le bâton de bois (permis pour toutes les divisions), voir référence Baseball Canada, article 1.10

Note : À titre informatif, le championnat canadien Pee-Wee sera disputé exclusivement avec la limitation « moins 10 » pour les bâtons. Le championnat canadien Bantam sera disputé exclusivement avec des bâtons de bois.

Le bâton doit montrer clairement la marque originale du manufacturier indiquant la différence longueur-poids. Si le bâton ne peut le montrer clairement, il sera considéré comme illégal.

Un frappeur est retiré pour action irrégulière lorsqu'il se sert ou tente de se servir d'un bâton illégal. Aucun joueur ne peut avancer sur le jeu, mais tout retrait effectué au cours d'un tel jeu est maintenu. Un frappeur est considéré comme ayant utilisé ou tenté d'utiliser un bâton illégal s'il amène un tel bâton dans le rectangle des frappeurs.